

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs produits plats laminés à froid en aciers inoxydables originaires de la République populaire de Chine et de Taïwan

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2025/1573 de la Commission du 30.07.2025 – [JO L du 31.07.2025](#)

Type de mesure : modification du règlement d'exécution (UE) 2021/1483 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de produits plats laminés à froid en aciers inoxydables originaires de la République populaire de Chine et de Taïwan – changement de raison sociale d'un producteur-exportateur.

Producteurs-exportateur concerné : le producteur-exportateur Lianzhong Stainless Steel Corporation repris en annexe du règlement d'exécution (UE) 2021/1483 devient Angang Lianzhong Stainless Steel Corporation.

Produits concernés : produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à froid.

Pays d'origine : République populaire de Chine et Taïwan.

Date d'entrée en vigueur de la mesure : 11.07.2024.